

MINISTÈRE DE L'INDUSTRIE

AU BREVET D'INVENTION

SERVICE

N° 1.497.533

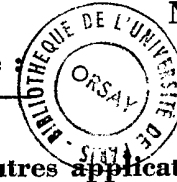
de la PROPRIÉTÉ INDUSTRIELLE

P.V. n° 5.015, Isère

Classification internationale :

N° 91.770

F 26 b



Essoreur perfectionné pour sables, minerais, charbons et autres applications.

Société dite : SOCIÉTÉ GRENOBLOISE D'ÉTUDES ET D'APPLICATIONS HYDRAULIQUES (S.O.G.R.E.A.H.) résidant en France (Isère).

(Brevet principal pris le 28 juin 1966.)

Demandée le 22 novembre 1966, à 11^h 14^m, à Grenoble.

Délivrée par arrêté du 1^{er} juillet 1968.

(Bulletin officiel de la Propriété industrielle, n° 32 du 9 août 1968.)

(Certificat d'addition dont la délivrance a été ajournée en exécution de l'article 11, § 7, de la loi du 5 juillet 1844 modifiée par la loi du 7 avril 1902.)

La présente addition a pour objet un mode d'exécution conforme au brevet principal, dans laquelle la liaison étanche entre la grille vibrante et la trémie en dépression est assurée au moyen d'un joint hydraulique.

La figure annexée est une vue, en coupe axiale, d'un essoreur à grille vibrante selon l'invention, muni d'une telle disposition de joint hydraulique.

On voit, sur cette figure, la grille vibrante 2, avec sa première portion A sous laquelle se trouve une trémie 9 pour recueillir l'eau en provenance du produit à essorer. Cette trémie est à la pression atmosphérique, de sorte qu'aucun joint d'étanchéité n'est nécessaire par rapport à la grille vibrante.

Par contre, la liaison étanche qu'il est nécessaire de réaliser entre la portion B de la grille vibrante et la trémie 11 en dépression qui se trouve au-dessous est délicate à assurer.

On peut avantageusement réaliser cette liaison étanche au moyen d'un joint hydraulique 40 (par

exemple avec de l'eau) l'apport d'eau pour compenser les pertes étant assuré par une conduite 41 munie d'un robinet 42, la vidange de l'eau du joint pouvant être effectuée par une conduite 43 munie d'un robinet 44.

Ce joint hydraulique est muni de déflecteurs 45 en vue de le protéger contre les chutes d'eau chargées de matières fines en provenance de la grille.

RÉSUMÉ

Disposition conforme au brevet principal dans laquelle la liaison étanche entre la grille vibrante et la trémie en dépression est assurée au moyen d'un joint hydraulique.

Société dite :

SOCIÉTÉ GRENOBLOISE

D'ÉTUDES ET D'APPLICATIONS HYDRAULIQUES

(S.O.G.R.E.A.H.)

